

Domaine de formation : ELU0504 – Gestion de budget

Référence interne : ELU0504-GL-CPO Durée de la session : 7 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre la structure budgétaire d'une collectivité
- Maîtriser les enjeux spécifiques au financement de l'investissement
- Identifier les différents leviers de financement de l'investissement
- Comprendre les enjeux spécifiques au financement des investissements par subvention
- Identifier les différents organismes susceptibles de subventionner les projets d'investissement
- Comprendre les logiques de montage d'un dossier de subvention

Le Programme :

Le rappel des modes de financement des projets et de la structure budgétaire

- Les modalités de réalisation des projets
- Le mode de financement des actions en fonctionnement
- Le mode de financement des opérations en investissement
- La structure budgétaire et l'équilibre financier des collectivités publiques

- Les enjeux de la gestion pluriannuelle des investissements

Exemples et échanges de pratiques

Illustration à partir d'un budget d'une collectivité.

Le financement des projets par subvention

- Les différents types de subventions
- Le régime juridique et fiscal des subventions
- Les principaux organismes financeurs des projets des collectivités

Exemples et échanges de pratiques

Présentation de différents dispositifs de fonds de financement

Les demandes de subventions et les procédures d'instruction

- La composition d'un dossier de demande de subvention
- L'instruction de la demande de subvention
- Les points de vigilance
- Les différentes modalités de versement de la subvention
- Les contrôles de l'organisme subventionneur

Exemples et échanges de pratiques

Présentation de différents dossiers de demande de subvention

Présentation de différentes procédures d'instruction.

La construction de son plan de financement

- Le diagnostic de la situation financière de la collectivité
- Les modes de financement des investissements
- L'identification des leviers pour financer ses investissements
- L'évaluation de la capacité à financer un projet

Déroulement d'un cas pratique à partir des exemples des participants

Montage du plan de financement

Identification des organismes subventionneurs.

Identification des points à mettre en avant

Formateur : Monsieur Laurent GUYON

Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maître de conférence associé et enseignant dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux...). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.



Les points forts de la formation :

Une formation construite à partir d'outils de simulation

De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants

La mise en avant de ratios et indicateurs

Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre territorial depuis plus de 30 ans, maître de conférence associé et enseignant dans plusieurs universités

Modalités pédagogiques :

Diaporama

wébographie

Echanges d'expériences

Exercices et cas pratiques

Mises en situation

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, Collaborateurs d'élus, Cadres administratifs, Agents de la collectivité.	En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Laurent GUYON	<i>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i> Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité . Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant : Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement): - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC <i>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i>

Evaluation des acquis :

Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances
 Quizz individuels et collectifs
 Evaluation à chaud après la formation

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
 Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Laurent GUYON. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>